



Rosny-sous-Bois, le 16 octobre 2020

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

**SALLE DES FETES A 19H30**

**SANS LA PRESENCE DU PUBLIC**  
**RETRANSMISSION EN DIRECT SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE**  
**([www.rosnysousbois.fr](http://www.rosnysousbois.fr))**  
**AINSI QUE SUR LA PAGE FACEBOOK (Rosny-sous-Bois Officiel)**

L'an deux mille vingt, le jeudi 15 octobre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 9 octobre 2020 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Paul FAUCONNET, le Maire  
MME VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, MME VENTURA, M. MANGON, MME PROVOST, M. LE FLOCH, MME REGNAULD, M. MESA GIRALDO, MME ELICE, M. RICCARDI, MME ROUSSEL Adjointes – MME MAILLOT, MME PAILLOT, MME BAUBRY M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, MME CHAJID, MME LEFELLE, M. CIANI, M. ANSARY, M. PERNES, MME JACAMENT, M. PARISE, MME DA COSTA (à partir de 19h49), MME THIBAUT, MME BONNER, MME ZERROUR, MME KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : MME AWAD à MME VAVASSORI – M. BAKIR à M. FAUCONNET - MME SMADJA à M. MESA GIRALDO - M. CHAMBORAIRE à M. CIANI - M. SALLIOT à MME VENTURA - MME CARBONELL à MME ROUSSEL - M. CAPILLON à MME JACAMENT - M. ITZKOVITCH à M. PARISE - MME SEBAN (à partir de 19h49) à MME DA COSTA

**ABSENTS EXCUSES** : M. POINSIGNON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Christophe PERNES

✚ **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 10 septembre 2020.

**Adopté à l'unanimité**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

**1. APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € au profit de la Croix-Rouge Française en soutien aux victimes de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes.**

Adopté à l'unanimité

**2. DESIGNE un représentant de la Ville appelé à siéger au sein de l'association de promotion du prolongement de la ligne 9 de métro :**

**- Monsieur Pierre-Olivier CAREL**

Adopté par 29 voix pour, 7 abstentions (R.E.S.) et 6 non-prises part au vote (URAM)

**3. DESIGNE les représentants de la Ville appelés à siéger au sein des établissements scolaires privés :**

**- Blanche de Castille à Villemomble : Madame Danièle MAILLOT, représentante titulaire et Madame Marie-Pierre CARBONELL, représentante suppléante.**

**- Henri Matisse à Montreuil : Monsieur Salim ANSARY, représentant titulaire et Madame Nathalie REGNAULD, représentante suppléante.**

Adopté par 29 voix pour, 7 abstentions (R.E.S.) et 6 non-prises part au vote (URAM)

**4. DESIGNE les représentants appelés à siéger à l'Agence France Locale :**

**- Monsieur Pierre MANGON, délégué titulaire**

**- Madame Stéphanie BAUBRY, déléguée suppléante.**

Adopté par 29 voix pour, 7 abstentions (R.E.S.) et 6 non-prises part au vote (URAM)

**5. PREND ACTE du rapport d'activité présenté par l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2019.**

Prise d'acte

## **RESSOURCES HUMAINES**

**6. APPROUVE la mise à jour du cycle spécifique du temps de travail des gestionnaires de groupes scolaires logés.**

Adopté à l'unanimité

**7. FIXE le cadre, les orientations et les conditions d'exercice du droit à la formation des élus de la Ville de Rosny-sous-Bois.**

Adopté à l'unanimité

## **COMMANDE PUBLIQUE**

**8. APPROUVE le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres.**

Adopté à l'unanimité

**9. APPROUVE le règlement intérieur de la Commission consultative des services publics locaux.**

Adopté par 35 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)

**10. APPROUVE l'avenant n°1 au groupement de commandes entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le Centre Communal d'Action Sociale. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document.**

Adopté à l'unanimité

## **URBANISME**

**11. APPROUVE l'adhésion de la Ville de Rosny-sous-Bois à l'association Club des villes et territoires cyclables et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents. DESIGNNE un représentant de la Ville pour siéger au sein de ladite association :**

- **Madame Patricia VAVASSORI**

Adopté à l'unanimité

**12. APPROUVE la dénomination d'une nouvelle voie située sur le Plateau d'Avron : rue des Alisiers.**

Adopté à l'unanimité

## **FONCIER /IMMOBILIER**

**13. APPROUVE la conclusion d'un bail commercial portant sur partie des locaux du rez-de-chaussée du 1 rue Saint-Denis, destinés à accueillir un commerce de cordonnerie, entre la Ville de Rosny-sous-Bois et Monsieur BASTOS DE OLIVIERA, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.**

Adopté à l'unanimité

**14. APPROUVE l'acte d'adhésion-quittance sur les parcelles communales Q 287-288 et 318 au profit de la RATP et l'acquisition gratuite auprès de la RATP des emprises excédentaires issues de ces 3 parcelles dans le cadre de l'opération de prolongement de la ligne 11 du métro. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques.**

Adopté à l'unanimité

## **VIE DES QUARTIERS**

**15. APPROUVE la convention-cadre relative au projet « Médiateur à l'école, dispositif de médiation sociale en milieu scolaire 2020-2022 » entre la Préfecture de Seine-Saint-Denis, la Ville de Rosny-sous-Bois, l'association France Médiation et l'association ALTM. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention. APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € par an au profit de l'association ALTM, de 2020 à 2022.**

Adopté à l'unanimité

## **CULTURE**

**16. APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Rosny-sous-Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Adopté à l'unanimité

## **VŒUX**

**17. Vœu pour le maintien et le développement du Centre hospitalier intercommunal (CHI) André Grégoire :**

**S'ENGAGE, aux côtés du Comité de Défense du CHI André Grégoire pour informer, mobiliser la population afin d'obtenir les moyens pérennes pour préserver et développer notre hôpital public et être enfin entendus par les autorités sanitaires**

Adopté à l'unanimité

**18. Pour des moyens et une transparence favorisant l'égalité et la qualité des soins des Rosnéens – Vœu déposé par le groupe URAM :**

**Le groupe URAM SOUHAITE rappeler son attachement et son implication dans la défense du partenariat avec l'hôpital de Montreuil.**

**RAPPELLE l'élaboration et la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS) en 2019, engageant la Ville de Rosny-sous-Bois avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et différents partenaires, dont notamment, le CHI de Montreuil.**

**EMET ici le Vœu d'une attribution accrue de moyens à l'Hôpital, incluant une reprise - a minima partielle - de la dette générée par des emprunts « toxiques », qui représente aujourd'hui une part trop lourde des charges, et dont le poids empêche les soignants d'avoir accès aux moyens humains et matériels nécessaires et suffisants.**

**DEMANDE instamment plus de transparence concernant les problèmes de cet Hôpital, et notamment de la part du Conseil de Surveillance, à qui il n'est pas question de donner un blanc-seing en cas d'attribution de moyens supplémentaires.**

Rejeté par 36 voix contre et 6 voix pour (URAM)

**19. Vœu de soutien aux forces de l'ordre :**

**S'ENGAGE à soutenir les forces de l'ordre et INTERPELLE le Préfet de Police, l'ensemble des Préfets de départements, le Ministre de l'intérieur et l'ensemble du gouvernement sur la situation dramatique de nos policiers, mettant en danger l'ensemble de nos administrés.**

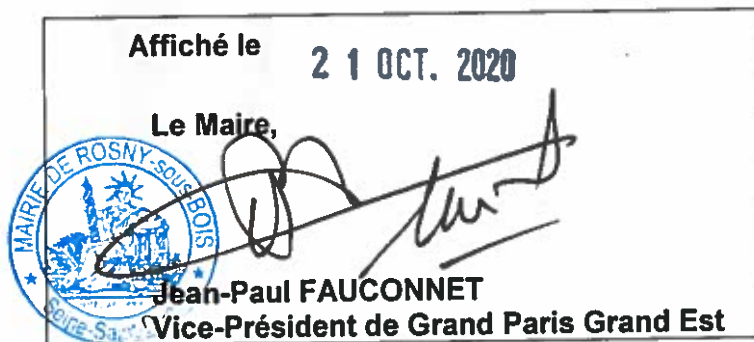
Adopté par 35 voix pour et 7 non-prises part au vote (R.E.S.)

**DECISIONS MUNICIPALES**

**20. PREND ACTE des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

Prise d'acte

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 21H30.**



**\* R.E.S. (Rosny Ecologique et Solidaire)**